

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE D'ESTAIRES**

**Séance du 20 octobre 2022**

DEPARTEMENT

**DU NORD**

ARRONDISSEMENT

**DE DUNKERQUE**

COMMUNE

**D'ESTAIRES**

DATE DE  
CONVOCATION

14 octobre 2022

DATE DE PUBLICATION

27 OCTOBRE 2022

Nombre de Conseillers

En exercice 29

Présents 18

Votants 26

**Séance du 20 octobre 2022**

L'an deux mil vingt-deux, le 20 octobre à quatorze heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans les « Grands Salons » de l'Hôtel de Ville, à la mairie d'Estaires, sous la présidence de Monsieur Bruno FICHEUX, Maire.

**Présents :** Mesdames, Messieurs Bruno FICHEUX, Dorothee BERTRAND, Michel DEHAENE, Yves COLPAERT, Stéphane GLORANT, Francine MOURIKS, Béangère MAHAUDEN, Monique DUHAYON, Véronique VANMEENEN, Brigitte CAMPAGNE, Yann NORMAND, Catherine BAUDRY, François-Xavier HENNEON, Isabelle LEMAIRE OREC, Laetitia LEGRAND, Jimmy MASSON, Eric DEWULF et Hervé BOCQUET.

**Procurations :** Monsieur Frédéric DUBUS à madame Monique DUHAYON  
Madame Augustine VILLE à madame Francine MOURIKS  
Monsieur Michaël PARENT à monsieur Jimmy MASSON  
Monsieur Bruno WILLERON à madame Isabelle LEMAIRE OREC  
Monsieur Olivier SABRE à madame Laetitia LEGRAND  
Madame Louise SAINTENOY-CAMPAGNE à madame Brigitte CAMPAGNE  
Madame Camille SPETEBROOT à monsieur Stéphane GLORANT  
Monsieur Clément DELASSUS à monsieur Bruno FICHEUX

**Absents :** Monsieur Romain BUISINE, Monsieur Dimitri DUQUENNE, Madame Alexandra LEGRAND

**Secrétaire de séance :** Monsieur Yves COLPAERT

**Délibération n°113 /123 – 10/2022.**

**Objet de la délibération : Personnel communal – Création d'un poste sur un emploi non permanent pour accroissement temporaire d'activités**

Vu le Code Général des Collectivités territoriales ;  
Vu le Code Général de la Fonction Publique et notamment l'article L332-23 ;

Considérant qu'il peut être fait appel à du personnel recruté en qualité d'agent contractuel pour faire face à un accroissement temporaire d'activité en application de l'article L332-23-2° du Code Général de la Fonction Publique.

Considérant que pour faire face à l'accroissement temporaire d'activité et aux besoins de la collectivité, il apparaît nécessaire de recruter un agent contractuel sur un emploi non permanent pour venir renforcer les services.

Il est donc proposé au Conseil municipal le recrutement suivant :

**Création d'un poste en filière administrative :**

un poste d'adjoint administratif faisant fonction d'agent comptable affecté au service Ressources Humaines - Comptabilité à temps complet et ce, à compter de la signature pour une durée d'un an. Monsieur le Maire sera chargé de la constatation des besoins concernés ainsi que de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats selon la nature de leurs fonctions et de leur profil. La rémunération sera limitée à l'indice terminal du grade de référence.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **décide à l'unanimité :**

- **d'approuver** le recrutement d'un agent contractuel sur un emploi non permanent pour accroissement temporaire d'activités selon les modalités précitées ;
- **d'autoriser** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à la décision ;
- **de dire** que les crédits seront inscrits au budget.

**Objet : Personnel communal – Création d'un poste sur un emploi non permanent pour accroissement temporaire d'activités**

**Objet de la délibération : Personnel communal – Création d'un poste sur un emploi non permanent pour accroissement temporaire d'activités**

---

(Suivent les signatures)  
Pour extrait conforme,

Le Maire,  
Bruno FICHEUX



Le Secrétaire de séance  
Yves COLPAERT

A handwritten signature in purple ink, corresponding to Yves COLPAERT, the Secretary of the session.

Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Acte certifié exécutoire

Transmis à la sous-Préfecture le 10.11.2022

Publié ou notifié le 10.11.2022

Le Maire,  
Bruno FICHEUX



A handwritten signature in blue ink, corresponding to Bruno FICHEUX, the Mayor.